

Séance ordinaire du 28 juin 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-huit juin deux mille vingt-deux à neuf heures dix-huit, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Christian Tanguay, directeur général par intérim, Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Annie Gaudreault directrice générale adjointe par intérim – services administratifs, Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias (partiellement) et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-06-75

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 28 juin 2022.

CE-2022-06-76

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section local 2334 SCFP

[Document d'aide à la décision GCH-2022-069](#)

Il est résolu de conclure la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section local 2334 SCFP, concernant l'application de la convention collective à des membres du personnel col bleu, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-06-77

Nomination d'adjointes administratives à la Direction du service de police et à la Direction de la gestion du capital humain

[Document d'aide à la décision GCH-2022-071-R-1](#)

Il est résolu de nommer les membres du personnel suivants aux postes d'adjointes administratives mentionnés :

- madame Marie-Noëlle Caron, à la Direction du service de police, classe 2, échelon 2;
- madame Claudine Forgues, à la Direction de la gestion du capital humain, classe 2, échelon 4;

et ce, aux conditions de travail prévues au *Protocole de conditions de travail des cadres*.

CE-2022-06-78**Embauche d'un coordonnateur du centre de services des technologies de l'information à la direction adjointe Infrastructures et Centre de services à la Direction des technologies de l'information**[Document d'aide à la décision GCH-2022-073](#)

Il est résolu d'embaucher monsieur Benoit Ratté, à titre de coordonnateur du centre de services des technologies de l'information à la direction adjointe Infrastructures et Centre de services de la Direction des technologies de l'information, poste cadre régulier à temps complet, classe 4, échelon 10, et ce, aux conditions de travail prévues au *Protocole de conditions de travail des cadres*.

CE-2022-06-79**Dépôt du procès-verbal de la rencontre de la commission consultative de l'environnement du 4 mai 2022**[Document d'aide à la décision ENV-2022-015](#)

Le procès-verbal de la rencontre de la commission consultative de l'environnement tenue le 4 mai 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-06-80**Financement de la dépense additionnelle relative à l'acquisition de machineries et de véhicules lourds**[Document d'aide à la décision DEI-EM-2022-011](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative à l'acquisition de machineries et de véhicules lourds au montant maximal de 2 500 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-74.

CE-2022-06-81**Dépôt du rapport de la séance de la commission consultative de la culture du 8 avril 2022, adoption du *Plan d'action 2022-2023 de la Politique culturelle* et financement afférent**[Document d'aide à la décision DVC-ART-2022-009-R-1](#)

Le rapport de la séance de la commission consultative tenue le 8 avril 2022 de la culture et du projet de plan d'action 2022-2023 de la *Politique culturelle*, sont déposés, à titre d'information.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le *Plan d'action 2022-2023 de la Politique culturelle*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-ART-2022-009-R-1.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à la mise en œuvre de ce plan d'action au budget de fonctionnement de l'année 2023, tel qu'il est précisé à cette fiche de prise de décision.

CE-2022-06-82

Aides financières à des organismes culturels de la communauté et financement afférent

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2022-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder aux organismes culturels de la communauté les aides financières indiquées, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2022-011, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à l'aide financière indiquée à cette fiche de prise de décision au montant maximal de 200 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE-2022-06-83

Abrogation de la résolution CE-2022-04-20 « *Cadre de référence pour la gestion du Programme de soutien aux initiatives citoyennes et financement afférent* », adoption du cadre de référence pour la gestion du *Programme de soutien aux initiatives citoyennes et financement afférent*

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-023](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2022-04-20 « *Cadre de référence pour la gestion du Programme de soutien aux initiatives citoyennes et financement afférent* ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le cadre de référence pour la gestion du *Programme de soutien aux initiatives citoyennes*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-023, et d'accorder une enveloppe financière non récurrente de 200 000 \$, afin de soutenir la mise en œuvre de ce programme, sous forme de projet pilote, sur une période de deux ans.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à l'aide financière de ce programme au montant maximal de 200 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE-2022-06-84

Demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de classes d'usages à la grille des spécifications de la zone C2768, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-079](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement dont l'objet est d'autoriser des classes d'usages du groupe C3 commerce au détail et de gros et service para-industriel dans la zone C2768, et ce, pour le motif principal suivant :

- les classes d'usages demandées ne sont pas compatibles pour une affectation *Pôle structurant* du schéma d'aménagement et de développement.

CE-2022-06-85

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 775 596 du cadastre du Québec (1046, chemin Vire-Crêpes, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-080](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 2 775 596 du cadastre du Québec (1046, chemin Vire-Crêpes, secteur Saint-Nicolas), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-080.

CE-2022-06-86

Dépôt du rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des 25 avril et 9 mai 2022

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-081](#)

Le rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues les 25 avril et 9 mai 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-06-87

Demande de modification au Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (agrandissement d'une sablière existante dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-083](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification déposée par le requérant visant à modifier le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement afin de spécifier que les usages d'extraction sont compatibles à l'intérieur de l'affectation *Forestière* sur le lot 2 848 899 du cadastre du Québec, et ce, pour les motifs suivants :

- la demande ne répond pas aux intentions du schéma d'aménagement et de développement;
 - la demande ne rencontre pas la vision concertée identifiée au *Plan de développement de la zone agricole*;
 - des superficies demeurent exploitables dans des zones où l'usage extraction est autorisé.
-

CE-2022-06-88

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone M2395 à même une partie des zones M2394 et C2950 sur la rue Saint-Joseph, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-087](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de

règlement adopté par la résolution CV-2022-04-04.

CE-2022-06-89

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P104 religion (couvent, monastère, presbytère, église, temple, synagogue) » dans la zone C2872, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-088](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-07.

CE-2022-06-90

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages P1 service communautaire de proximité dans la zone M2077, boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-090](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-04-08.

CE-2022-06-91

Aide financière à l'Université du Québec à Rimouski pour son projet de réaménagement des installations extérieures du Campus de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2022-080](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 50 000 \$ à l'Université du Québec à Rimouski pour son projet de réaménagement des installations extérieures du Campus de Lévis, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

CE-2022-06-92

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes

[Document d'aide à la décision DEV-2022-085](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 250 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2022-085, et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents au développement

du territoire, à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

CE-2022-06-93

Avenant à l'offre d'achat à intervenir avec Groupe commercial AMT inc. pour l'acquisition du lot 6 429 883 et d'une partie du lot 6 429 884 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue de la Pascaline (Innoparc), secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2022-088](#)

Il est résolu de conclure l'avenant à l'offre d'achat à intervenir avec Groupe commercial AMT inc. pour la vente du lot 6 429 883 et d'une partie du lot 6 429 884 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-088, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-06-94

Avenant numéro 3 à intervenir avec Gestion immobilière CSB inc. relative à des travaux municipaux (Umano, phase 1, zone 3a du parc)

[Document d'aide à la décision BP-2022-001](#)

Il est résolu de conclure l'avenant numéro 3 à intervenir avec Gestion immobilière CSB inc. relative à des travaux municipaux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision BP-2022-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-06-95

Financement afférent, attribution du contrat pour la réfection de la rue Parent (secteur Lauzon) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2022-124](#)

Il est résolu de financer de la dépense additionnelle relative aux travaux de réfection de la rue Parent (secteur Lauzon) au montant maximal de 350 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-89.

Il est également résolu d'attribuer le contrat pour ces travaux (appel d'offres 2022-50-66), à Construction B.M.L., division de Sintra inc., pour une dépense estimée à 2 677 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2022-06-96

Attribution du contrat pour les services professionnels en ingénierie pour l'augmentation de la capacité du poste de pompage Pintendre et de son refoulement, ainsi que d'une conduite d'interconnexion d'aqueduc

[Document d'aide à la décision APP-2022-127](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour les services professionnels en ingénierie pour l'augmentation de la capacité du poste de pompage Pintendre et de son refoulement, ainsi que d'une conduite d'interconnexion d'aqueduc (appel d'offres 2022-55-53), à Tetra tech QI inc., pour une dépense estimée à 1 049 650 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, conformément au

devis et à sa soumission.

CE-2022-06-97

Demande de cession de trois contrats pour la fourniture de services environnementaux à l'entreprise Englobe environnement inc. et désignation de représentants de la Ville

[Document d'aide à la décision APP-2022-128](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la cession des deux contrats numéros 2021-50-24 et 2022-55-04, attribués par les résolutions CV-202103-04 et CV-2022-03-08, aux dates mentionnées à la fiche de prise de décision APP-2022-128, à l'entreprise cédante Englobe Corp., à l'entreprise cessionnaire Englobe environnement inc., et ce, à compter du 15 juillet 2022.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner le directeur de l'Approvisionnement et le coordonnateur à la Direction de l'approvisionnement, à titre de représentants de la Ville et de les autoriser en conséquence à signer le document intitulé *Consentement à la cession en faveur d'une filiale*, relativement à la cession des deux contrats, et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-06-98

Attribution de contrats pour la collecte, le transport et le traitement des encombrants provenant de la collecte résidentielle en bordure de rue

[Document d'aide à la décision APP-2022-131](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les contrats pour la collecte, le transport et le traitement des encombrants provenant de la collecte résidentielle en bordure de rue (appel d'offres 2022-50-70), de la façon suivante :

- lot 1, collecte et transport des encombrants en bordure de rue, à Centre mécanique AGH inc., pour une dépense estimée à 960 768 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans;
- lot 2 , traitement des encombrants collectés en bordure de rue, à AIM éco-centre, division de La compagnie américaine de fer & métaux inc., pour une dépense estimée à 291 600 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans;

conformément au devis et à leur soumission.

CE-2022-06-99

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 13

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
